Ce service est
destiné à toute
personne revéloise
éprouvant des difficultés
pour faire ses courses
et préparer ses repas.

Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

CCAS
DE LA VILLE DE REVEL
(31250)

Le service de portage
de repas à domicile
=
une équipe à votre écoute.

N'hésitez pas à nous contacter.
Le service est ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Coordination
CCAS de la ville de Revel

Téléphone : 05 62 71 32 71
accueil@ccas-revel.fr

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

7 jours sur 7

CCAS
DE LA VILLE DE REVEL
05 62 71 32 71

Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

POUR ROMPRE AVEC L'ISOLEMENT

Vous n'avez pas toujours la force ou l'envie de préparer vos repas, et cela influe sur votre santé.

Géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ce service qui s'inscrit dans les actions de maintien à domicile est un véritable lien social.

LES BENEFICIAIRES

Ce service est accessible à toute personne revéloise éprouvant des difficultés dans la préparation des repas ou ne pouvant plus se déplacer pour faire ses courses : retraités, handicapés ou personnes de retour d'hospitalisation.

LA COMMANDE

Les repas doivent être commandés 48h avant le jour de livraison au :

CCAS de la ville de Revel
Boulevard Jean Jaurès
31250 REVEL
Tél. : 05 62 71 32 71

LES REPAS

Les menus, réalisés avec des produits de qualité, sont élaborés par une diététicienne Les repas, variés et équilibrés, sont confectionnés par un traiteur spécialisé.

Ils se composent de :

. un potage
. une entrée
. un plat protidique
(viande ou poisson ou œuf)
. un légume d'accompagnement
. un fromage ou un laitage
. un dessert
. un pain

En cas de régime spécifique, des menus appauvris en sel et/ou en sucre sont proposés tous les jours.

LA LIVRAISON

Les repas sont transportés dans un véhicule réfrigéré aux normes sanitaires. Ils sont livrés à votre domicile chaque jour du lundi au vendredi, à heure régulière, par un agent du CCAS.

Les repas du samedi et dimanche sont livrés à votre domicile le vendredi.

Dès la livraison :

- **les repas doivent être conservés au réfrigérateur**
- **les barquettes entamées doivent être consommées dans les 24 heures**
- **les repas ne peuvent être congelés**

LE PAIEMENT

Le repas est facturé 8 €.
La facturation est réalisée à la fin de chaque mois. Le paiement est effectué par prélèvement bancaire ou par chèque au centre des finances publiques de Revel **au plus tard le 15 du mois suivant.**

CCAS de la ville de Revel
Boulevard Jean Jaurès
31250 REVEL

Les chèques sont à établir à l'ordre du TRESOR PUBLIC.